

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2010

PROCES -VERBAL

Présents : M. Roger BOYER, Mme Maria GASCHET, Mme Pascale GERMAIN, M. Jacques DUGUE, Mme Reine DROUET, M. Michel MOLIERE, Mme Catherine DUSSER, M. Patrick GALLAIS, M. Eric HAYES, M. Jacques ELIAS, Mme Nicole TALLET.

Absents excusés : M. René PETIT pouvoir à M. Roger BOYER,
M. Thierry SEGALA pouvoir à Mme Catherine DUSSER,
M. Christian DROUET pouvoir à Mme Reine DROUET ;

Le quorum étant atteint M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 50.
Nous avons le plaisir d'être filmé par M. Marchier.

I – Désignation du secrétaire de séance :

Mme Catherine DUSSER est désignée comme secrétaire de séance.

II – Procès verbal de la séance du 10 décembre 2009

Il n'y a pas d'observation, le compte rendu de la séance du 10 décembre 2009 est adopté et signé.

III – Décisions prises en matière d'urbanisme

Mme Pascale GERMAIN rend compte des dossiers depuis décembre 2009.

	Déposés	Accordés/délivrés	Refusés/irrecevables/ sans suite	En attente
PC	2	1	0	2
DT/DP	1	3	0	2
CU	0	0	0	0
DIA	2	1	0	2

* * *

M. le Maire rappelle la procédure mise en place pour la préparation des réunions du Conseil municipal :

Les conseillers municipaux se sont réunis en commission générale à la mairie le 11 janvier 2010 de 20h30 à 23h30, afin d'examiner et d'échanger sur tous les points de l'ordre du jour de notre Conseil municipal de ce jour.

M. le Maire demande au Conseil municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, avant le point n°7.

- Convention avec le cabinet Landot pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'achat de la parcelle de M. TIRLOY.(cf. compte rendu du Conseil municipal du 8 octobre 2009)

M. le Maire propose un vote à main levée : qui est accepté par tous les conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour),

Accepte l'ajout de la convention avec le cabinet Landot pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'achat de la parcelle de M. TIRLOY à l'ordre du jour.

1. TARIFS COMMUNAUX ET TAUX DES TAXES FISCALES 2010

M. le Maire propose un vote à main levée pour les tarifs 2010.

Suite aux travaux des différentes commissions et aux différentes réunions de la commission des finances dont la dernière en date du 4 janvier 2010, M. le Maire rappelle les différents tarifs communaux en vigueur et propose au Conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs pour 2010. Ils ont été validés en commission générale le 11 janvier 2010.

Redevance assainissement 2010

Le nouveau taux sera applicable pour les facturations de juin 2010. Cette redevance est assise sur la consommation d'eau pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif ou qui devraient l'être.

Pour l'année 2008-2009, le volume de la consommation a été de 60 000 m³ pour 558 abonnés, ce qui fait apparaître une consommation moyenne de 109.14 m³ par foyer et par an.

En 2008, l'agence de l'eau a instauré la taxe pour modernisation des réseaux de collecte qui s'élevait à 0,2270 €/m³. Pour 2009 cette taxe est de 0,2880 €/m³.

Le financement de la nouvelle station d'épuration nous oblige à continuer de procéder à la révision de cette redevance.

Pour information, vous trouverez ci-dessous le montant des taux de redevance assainissement pour 2009 des communes environnantes :

	Hanches	Epernon	Gas	Droue/Drouette	Villiers-le Morhier
Redevance Assainissement	1.99 €	2 €	1.68 €	2 €	1.52 €

L'augmentation proposée est de passer de 1.50 €/m³ à 1.70 €/m³ ce qui représente 21.83 € de plus par foyer et par an en moyenne.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour) FIXE** le prix de la redevance assainissement **1.70 € le m³** pour les facturations du 1^{er} juin 2010.

Tarif du raccordement à l'assainissement 2010

Pour le même motif que la redevance d'assainissement, nous sommes contraints de proposer les nouveaux tarifs suivants à compter du 1^{er} février 2010 :

	Tarif 2009	Proposition 2010
Pour une maison existante	1 300 €	1 350 €
Pour une construction neuve	2 930 €	2 950 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour) FIXE** le montant du tarif de raccordement à l'assainissement collectif de façon suivante à compter du 1^{er} février 2010 :

Pour une maison existante	1 350€
Pour une construction neuve	2 950 €

Contributions directes 2010

Pour information, vous trouverez ci-dessous le montant des taux de contributions directes pour 2009 des communes environnantes et de la moyenne départementale :

	Hanches	Epernon	Gas	Droue/ Drouette	Villiers	Moyenne Départementale	Saint- Martin 2009	Proposition 2010
Taxe Habitation	16.10	8.30	13.23	9.70	13.79	13.27	11.02	11.24
Produit Foncier Bâti	31.15	21.85	24.98	23.68	20.93	23.42	22.64	23.09
Produit Foncier Non Bâti	35.04	26.32	34.54	29.25	32.81	28.25	32.55	33.20

Le produit attendu serait le suivant :

Nature des taxes locales	Bases 2009 prévisionnelles	Taux 2009	Produit perçu 2009	Taux 2010 (+ 2 %)	Produit attendu pour 2010
Taxe d'habitation	1 460 000	11.02 %	160 892	11.24 %	164 109
Taxe foncier bâti	871 100	22.64 %	197 217	23.09 %	201 161
Taxe foncier non bâti	72 400	32.55 %	23 566	33.20 %	24 037
TOTAL			381 675		389 307

L'indice des prix à la consommation a évolué sur un an de + 0.4%. Le montant des contributions directes est une source substantielle de financement pour notre commune (35%). Nous vous proposons d'appliquer une augmentation de 1.6% à l'indice des prix à la consommation de 2009, ce qui représente sur les mêmes bases d'imposition qu'en 2009 : 7 632 € de plus pour le budget fonctionnement de la commune.

Cela représente 7 632 € soit pour 620 foyers, une moyenne de + 12.31 €/an par foyer soit 1 € par mois.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour)** ADOPTE une augmentation des taux de 2% et **FIXE** le taux des Contributions Directes pour 2010 comme suit :

Nature des taxes locales	Bases 2009	Taux 2010	Produit attendu en 2010
Taxe d'habitation	1 460 000	11.24 %	164 109 €
Taxe foncier bâti	871 100	23.09 %	201 161 €
Taxe foncier non bâti	72 400	33.20 %	24 037 €
TOTAL			389 307 €

La taxe locale d'équipement :

Lors de la séance du 12 juillet 2007, le Conseil municipal avait décidé de reconduire la TLE au taux de 4% pendant 3 ans (jusqu'en 2010). Le taux sera revu au mois de juillet 2010.

Loyers des logements sociaux

Il n'y a pas lieu de voter le prix des loyers car ils sont revus annuellement au 1^{er} juillet de chaque année selon l'indice INSEE.

Cantine 2010/2011

Afin d'améliorer la qualité du service à la cantine et renforcer la surveillance des élèves tout au long des temps de récréation et du repas, nous nous sommes attachés les services de 2 personnes supplémentaires depuis 2008. Les tarifs d'Yvelines Restauration ont augmenté de 2.5% le 1^{er}/09/2008 et 2 % en septembre 2009. Les deux personnes supplémentaires en contrats CAE jusqu'en septembre 2009, ont été embauchées par la commune dès cette date. L'impact sur le budget est le suivant :

Pour 1 année en CAE : 2 700 € pour 2 agents pour 26 h/semaine :
 Pour 1 année employée territoriale : 37 180 € pour 2 agents pour 26 h/semaine.

	Pour mémoire 2009/2010	Proposition 2010/2011
1 enfant	3.65 €	3.75 €
2 enfants d'une même famille scolarisés	3.65 €	3.70 €
3 enfants d'une même famille scolarisés	3.45 €	3.50 €
Repas occasionnel (1 repas par semaine)	3.80 €	3.90 €
Repas adulte	2.90 €	3.00 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'**unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour)**, **ADOpte** les nouveaux tarifs de la cantine de la façon suivante pour l'année scolaire 2010/2011.

1 enfant	3.75 €
2 enfants d'une même famille scolarisés	3.70 €
3 enfants d'une même famille scolarisés	3.50 €
Repas occasionnel (1 repas par semaine)	3.90 €
Repas adulte	3.00 €

Transport scolaire 2010/2011

En 2009, nous avons été contraints d'investir 3 278 € de travaux d'entretien et de réparation sur le car communal. Nous proposons les nouveaux tarifs suivants par trimestre :

	Pour mémoire 2009/2010	Proposition 2010/2011
1 enfant	39.65 €	40.45 €
2 enfants d'une même famille scolarisés	63.15 €	64.40 €
3 enfants d'une même famille scolarisés	84.20 €	85.90 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'**unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour)**, **ADOpte** les nouveaux tarifs de la cantine de la façon suivante pour l'année scolaire 2010/2011.

1 enfant	40.45 €
2 enfants d'une même famille scolarisés	64.40 €
3 enfants d'une même famille scolarisés	85.90 €

Frais de scolarité 2010/2011

Ces frais concernent les familles résidant dans d'autres communes et dont les enfants sont accueillis dans notre école. Ces frais sont réglés par la commune de résidence.

La Commission des affaires scolaires propose les nouveaux tarifs suivants à compter de l'année scolaire 2010/2011 :

	Pour mémoire 2009/2010	2010/2011
. Enfant en maternelle	450 €	480 €
. Enfant en primaire	350 €	380 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'**unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour)**, **ADOpte** les nouveaux tarifs de frais de scolarité de la façon suivante pour l'année scolaire 2010/2011.

Enfant en maternelle	480 €
Enfant en élémentaire	380 €

Tarif du buffet campagnard 2010

Le Conseil municipal est invité à fixer les tarifs du prochain buffet campagnard organisé par la commune.

Il est proposé de retenir les tarifs suivants :

	Pour mémoire 2009	2010
Pour les adultes et enfants âgés de + 12 ans	12 €	12 €
Gratuité pour les enfants de – 12 ans		

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour), ADOPTE le tarif du buffet campagnard 2010 de la façon suivante :**

Pour les adultes et enfants âgés de + 12 ans	12 €
Gratuité pour les enfants de – 12 ans	

Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2010

En principe, au début janvier de chaque année, nous recevons une circulaire du ministère qui fixe le taux de valorisation de gardiennage. N'ayant pas reçu à ce jour ce courrier, nous ne pouvons fixer le montant de la nouvelle indemnité pour 2010.

Subventions aux associations et organismes externes pour l'année 2010

ORGANISMES	2009	Proposition 2010
Action emploi	55	55
ADMR	250	250
Ass centre de soins du Prieuré	120	120
Ass locale SIAD	250	250
Ass des anciens Combattants	55	55
Comité de jumelage	55	55
Comité des fêtes	450	450
CAUE	300	300
FNACA	55	55
Prévention routière	55	55
Secours catholique	60	60
Association pour aveugles	55	55
Mémorial départ. des anc comb en Afrique du Nord	55	55
SOS Mucoviscidose	55	55
Asso des paralysés de France	55	55
Compa	55	55
Resto du cœur	55	55
Secours populaire français	55	55
La banque alimentaire	55	55
Association ligue contre le cancer	55	55
TOTAL	2 200 €	2 200 €

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,

M. le Maire demande à Mme Reine Drouet, Présidente du comité des Fêtes de quitter la salle afin que le Conseil municipal puisse délibérer et voter l'ensemble des subventions aux associations et organismes extérieurs pour 2010.

Le Conseil Municipal, **à la majorité des suffrages exprimés (11 voix pour et une voix contre, Patrick GALLAIS, Mme DROUET a un pouvoir), FIXE** le montant des subventions pour 2010 tel que précisé ci-dessus.

Tarifs des concessions au cimetière communal pour l'année 2010

Depuis le 1^{er} février 2009, les tarifs sont les suivants :

Concession 50 ans : 400 €

Concession 30 ans : 230 €

Concession 15 ans : 140 €

Droit de superposition 20 % du tarif de la concession en vigueur.

A compter du 1^{er} février 2010, il est proposé de porter ces tarifs à

Concession 50 ans : **420 €**

Concession 30 ans : **250 €**

Concession 15 ans : **150 €**

Droit de superposition 20 % du tarif de la concession en vigueur.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour)**, **ADOpte** les nouveaux tarifs des concessions au cimetière communal pour l'année 2010 de la manière suivante :

A compter du 1^{er} février 2010

Concession 50 ans : **420 €**

Concession 30 ans : **250 €**

Concession 15 ans : **150 €**

Droit de superposition 20 % du tarif de la concession en vigueur.

Tarifs des courts de tennis pour l'année 2010

La commission finances propose de maintenir les mêmes tarifs soit :

- caution 60 €;
- inscription 22 €(qui sera encaissée).

Nous rappelons les modalités : chaque année, le canon de la serrure est changé. Les adhérents doivent donc ramener leur badge et la clé du portail afin de récupérer leur chèque de caution, sinon il sera encaissé sans autre avis.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour)**, **ACCEPTe** de conserver les tarifs des courts de tennis pour l'année 2010 identiques à 2009 :

- caution 60 €;
- inscription 22 €(qui sera encaissée).

Tarifs salle polyvalente pour l'année 2010

Le tarif en vigueur actuellement est le suivant :

- les associations bénéficient d'une location gratuite par an quel que soit le jour,
- la tenue de leur assemblée générale ordinaire annuelle est gratuite,
- les autres locations sont soumises au versement de 15 €pour participation aux frais,
- un montant forfaitaire annuel de 45 €est demandé aux associations utilisant régulièrement la salle.

Il est précisé que la tarification s'applique à la période allant du mois de septembre de l'année « N » au mois de septembre de l'année « N+1 »

La commission finances propose de maintenir les mêmes tarifs pour 2010.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour)**, **ACCEPTE** de garder les mêmes tarifs cités ci-dessus pour l'année 2010.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Cette année 2010 s'annonce excellente puisque malgré les investissements réalisés en 2009, nous allons clore positivement notre budget communal après avoir comblé le déficit 2008.

Nos finances sont saines et le poids du remboursement de l'emprunt contracté pour l'extension du Groupe scolaire et la construction d'une salle multi-activités ne pèse que très raisonnablement sur notre budget puisqu'il représente moins de 5% de celui-ci.

La commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner les propositions des différentes commissions et la bonne santé de notre budget va nous permettre de poursuivre les investissements sur notre commune.

Après avoir révisé notre plan d'occupation des sols, nous avons lancé l'avis d'appel public à la concurrence afin de retenir un architecte pour l'extension du groupe scolaire et la construction d'une salle multi-activités.

Le projet est donc relancé, avec malheureusement une année de retard et après avoir perdu plus de 120 000 € du fait des actions en justice d'une association inconséquente.

Dans le cadre de l'éclairage public, nous allons poursuivre la modernisation de nos points lumineux et en ajouter quelques uns au parc existant avec notamment l'éclairage des passages piétons.

La voirie va aussi se trouver améliorée grâce au Conseil Général qui va refaire le revêtement de plusieurs portions de routes départementales. La commune quant à elle, va procéder à la réfection d'une route communale et réaliser plusieurs aménagements de sécurité.

Nous allons poursuivre l'installation d'abri-voyageurs afin de sécuriser la circulation des piétons utilisant les transports en commun.

Pour ce qui concerne les bâtiments communaux, comme prévu, plusieurs réfections seront réalisées dans les locaux scolaires, périscolaire et à la mairie.

Dans le cadre de l'environnement, des travaux vont être entrepris pour continuer de préserver le petit patrimoine. Une réflexion va être engagée pour l'aménagement du cimetière.

Enfin, nous étudierons attentivement les propositions de vente des parcelles dans les zones boisées protégées afin de préserver la qualité de notre environnement.

L'étude de notre nouvelle station d'épuration va être lancée dès que nous aurons acquis les terrains sur la commune de Villiers-le-Morhier.

Comme prévu, une partie du montant de notre prêt, soit 800 000 € a été placée en bons du trésor, ce qui devrait nous rapporter 3 000 € d'intérêts cette année.

C'est grâce à l'augmentation raisonnée mais régulière de nos recettes que nous pouvons continuer d'investir pour le bien de tous nos concitoyens.

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR 2010

Mme Maria Gaschet informe le Conseil municipal qu'en accord avec le Conseil Général des demandes de subventions seront formulées pour la prise en compte des différents projets prévus pour 2010 :

a - Projets éligibles au titre du FDAIC 2010

- **TRAVAUX DE VOIRIE SUR ROUTES DEPARTEMENTALES**

Il est possible de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2010 (FDAIC) dans le cadre des « Travaux de voirie » à hauteur de 25 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 115 000 € H.T.

Le Conseil Général s'étant engagé à remettre en état gracieusement les routes départementales: rue Maurice Peltiez et rue Georges Léger, la commune se doit de refaire les bordures et trottoirs selon les besoins. D'autre part, il est prévu de resceller plusieurs tampons (bouches d'égout) sur plusieurs voies départementales traversant la commune : rue de Senantes, rue du Général de Gaulle, etc.

Le montant nécessaire pour ces travaux sera inscrit sur le budget 2010. Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

	Montant H.T.	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C. (1)	Subventions (2)		Autofinancement T.T.C. (1 - 2)
				organismes	montant	
Bordures Rue Georges Léger	2 110 €	413 €	2 523 €	FDAIC 25 %	527 €	1 996 €
Trottoirs rue Maurice Peltiez	17 293 €	3 390 €	20 683 €	FDAIC 25 %	4 323 €	16 360 €
Rescellement de 16 tampons	5 120 €	1 004 €	6 124 €	FDAIC 25 %	1 280 €	4 844 €
TOTAL	24 523 €	4 807 €	29 330 €	FDAIC 25 %	6 130 €	23 200 €

Le Conseil municipal demande une dérogation pour engager ces travaux avant la réception de l'arrêté attributif de subvention.

Ils connaîtront un début d'exécution durant le 1^{er} semestre 2010 et s'étaleront sur une durée de 3 mois.

Mme Maria Gaschet demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2010 (FDAIC) des subventions dans le cadre de travaux de voirie à hauteur de 25 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 115 000 € HT pour un montant total de **6 130 €** et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (14 voix pour)**, **AUTORISE** M. le Maire à **SOLLICITER** au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2010 (FDAIC) des subventions dans le cadre de travaux de voirie à hauteur de 25 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 115 000 € HT pour un montant total de **6 130 €** et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

- **BATIMENTS SCOLAIRES**

Il est possible de solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2010 (FDAIC) dans le cadre « Bâtiments scolaires » à un taux de référence de 30 % pour une dépense subventionnable H.T. plafonnée à 100 000 €

	Montant H.T.	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C. (1)	Subventions (2)		Autofinancement T.T.C. (1 - 2)
				organismes	montant	
Toiture préau	6 431 €	1 260 €	7 691 €	FDAIC 30 %	1 929 €	5 762 €
Étanchéité pignon école+Peinture couloirs	5 182 €	1 016 €	6 198 €	FDAIC 30 %	1 555 €	4 643 €
Revêtement sol petite salle de repos	2 022 €	396 €	2 418 €	FDAIC 30 %	606 €	1 812 €
TOTAL	13 635 €	2 672 €	16 307 €	FDAIC 30 %	4 090 €	12 217 €

Mme Maria Gaschet demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2010 (FDAIC) des subventions dans le cadre de travaux sur bâtiments scolaires à hauteur de 30 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT pour un montant total de **4 090 €** et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le montant des travaux sera inscrit au budget 2010.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (14 voix pour)**, **AUTORISE** M. le Maire à **SOLLICITER** au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2010 (FDAIC), des subventions dans le cadre de travaux sur bâtiments scolaires à hauteur de 30 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 €HT pour un montant total de **4 090 €** et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Projets éligibles au titre des abris-voyageurs.

Mme Maria Gaschet rappelle que le Conseil Général depuis 2009, et sur notre intervention, octroie des subventions pour la réfection ou la construction d'abris-voyageurs dont le taux de référence est de 30 % pour une dépense subventionnable H.T. plafonnée à 8 000 € par abri-voyageurs. A ce titre, nous sollicitons une subvention afin de construire un abri situé rue Pierre Bouttier, aux Grands Coudray selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Estimation H.T.
1 abri voyageurs aux Grands Coudray	2 187 € soit 2 616 €T.T.C.
FDAIC 30 %	656 €
Autofinancement	1 960 €T.T.C.

Mme Maria Gaschet demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général au titre des abris-voyageurs à hauteur de 30 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 8 000 €HT pour un montant total de **656 €**

Le montant des travaux sera inscrit au budget 2010.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (14 voix pour)**, **AUTORISE** M. le Maire à **SOLLICITER** une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2010 (FDAIC), au titre des abris-voyageurs à hauteur de 30 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 8 000 €HT pour un montant total de **656 €**

b - Projets éligibles au titre des Nouvelles Technologies.

Matériel informatique :

Mme Maria Gaschet signale qu'il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Général au titre des Nouvelles Technologies à hauteur de 50 % pour une dépense subventionnable H.T. plafonnée à 1 500 € Afin d'optimiser les logiciels e-Magnus acquis en 2009 permettant les transmissions par internet des données comptables et autres aux différents organismes, il est nécessaire d'acheter deux unités centrales plus puissantes selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif de deux unités centrales :	1 500 €H.T. soit 1794 €TTC
Subvention Conseil Général 50 %	750 €
Autofinancement TTC	1 044 €

Mme Maria Gaschet demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général au titre des Nouvelles Technologies à hauteur de 50 % pour une dépense subventionnable H.T. plafonnée à 1 500 €pour un montant total de **750 €**

Le montant de cette acquisition sera inscrit au budget 2010.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (14 voix pour)**, **AUTORISE** M. le Maire à **SOLLICITER** une subvention du Conseil Général au titre des Nouvelles Technologies à hauteur de 50 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 1 500 €HT pour un montant total de 750 €

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS DGE 2010

Mme Maria Gaschet informe le Conseil municipal qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipe ment 2010 pour le type de travaux suivants :

Réfection chemin aux Bœufs et aménagement de sécurité au carrefour dit du « Bois d'Olivet » situé à l'intersection de la rue des Charmes/chemin aux Bœufs/chemin des Olivets sur voirie communale subventionnée au taux de 20 %.

Après avoir consulté l'ATESAT qui a établi une étude de sécurité globale présentant le contexte de la mission, le diagnostic ainsi que des propositions d'aménagements, il s'avère indispensable de réaliser un aménagement de sécurité à ce carrefour. Le Conseil Général a aussi validé le principe retenu.

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet.

Ils connaîtront un début d'exécution durant le 1^{er} semestre 2010 et s'étaleront sur une durée de 3 mois.

Le montant nécessaire de ces travaux sera inscrit sur le budget 2010. Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

	Montant H.T.	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C. (1)	Subventions (2)		Autofinancement (1 - 2) T.T.C
				organismes	montant	
Réfection Chemin aux Bœufs	27 434 €	5 377 €	32 811 €	DGE 20 %	5 487 €	20 465 €
				FDAIC 25%	6 859 €	
					12 346 €	
Aménagement sécurité carrefour dit du « Bois d'Olivet »	18 294 €	3 586 €	21 880 €	DGE 20 %	3 659€	10 903 €
				FDAIC 40%	7 318 €	
					10 977 €	
TOTAL	45 728 €	8 963 €	54 691 €	DGE 20 %	9 146 €	31 368 €

Aussi, au vu de l'urgence de ces travaux le Conseil municipal demande une dérogation pour les commencer avant l'arrêt attributif de subvention.

Mme Maria Gaschet demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter au titre de la Dotation Globale d'Equipe ment 2010 (DGE) ces subventions dans le cadre de travaux de voirie et aménagement de sécurité à hauteur de 20 % pour un montant total de subvention de **9 146 €** selon le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (14 voix pour), AUTORISE** M. le Maire à SOLLICITER au titre de la Dotation Globale d'Equipe ment 2010 (DGE) ces subventions dans le cadre de travaux de voirie et aménagement de sécurité à hauteur de 20 % pour un montant total de subvention de **9 146 €** selon le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU SDE 28

M. Michel Molière informe le Conseil municipal que, selon le nouveau règlement du SDE 28 qui subventionne les communes à hauteur de 50 %, le montant subventionnable est plafonné à 40 000 € HT pour notre commune. Les dossiers de demande de subventions pour les opérations d'extension et de rénovation des appareillages doivent être remis le 31 janvier 2010 au plus tard.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	T.V.A 19.6 %	Montant T.T.C. (1)	Subventions		Autofinancement (1 - 2) T.T.C
				Organisme	Montant (2)	
PROJET 1						
Eclairage vitraux	4 390 €	860 €	5 250 €		2 195 €	3 055 €
Sous-Total 1	4 390 €	860 €	5 250 €			2 195 €
PROJET 2						
Eclairage 4 plateformes	8 600 €	1 686 €	10 286 €	SDE 50 %	4 300 €	5 986 €
Eclairage parking Arsenal	3 800 €	745 €	4 545 €		1 900 €	2 645 €
Eclairage 5 "points noirs"	7 400 €	1 450 €	8 850 €		3 700 €	5 150 €
Eclairage Perruche + Tourelle	3 350 €	657 €	4 007 €		1 675 €	2 332 €
Sous-Total 2	23 150 €	4 538 €	27 688 €	SDE 50 %	11 575 €	16 113 €
PROJET 3						
Eclairage public remplacement de 19 points lumineux	10 400 €	2 039 €	12 439 €	SDE 50 %	5 200 €	7 239 €
Sous-Total 3	10 400 €	2 039 €	12 439 €	SDE 50 %	5 200 €	7 239 €
TOTAL 1 + 2 + 3	37 940 €	7 437 €	45 377 €	SDE 50 %	18 970 €	26 407 €

Monsieur Michel Molière demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du SDE 28, ces subventions dans le cadre de l'opération d'extension et de rénovation d'appareillage pour un montant total de **18 970 €** selon le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

Le montant de ces installations sera inscrit au budget 2010.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (14 voix pour)**, **AUTORISE** M. le Maire à **SOLLICITER** auprès du SDE 28, ces subventions dans le cadre de l'opération d'extension et de rénovation d'appareillage pour un montant total de **18 970 €** selon le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus.

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU SIPAC

Mme Maria Gaschet informe le Conseil municipal que la Région, au titre du Pays Chartrain, dans le cadre du contrat de Pays 2009-2013, subventionne les projets qui tendent à accompagner et :

- améliorer la performance énergétique (label HPE) aux taux de 10 % pour une dépense subventionnable de 2 500 000 €H.T. ;
- améliorer la qualité des paysages au taux de 25 % pour une dépense subventionnable de 400 000 €H.T.

Aussi, nous sollicitons une **aide régionale** au titre du contrat du Pays Chartrain pour les projets ci-après et selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant H.T. + prestations intellectuelles 10 %	T.V.A. 19,6 %	Montant T.T.C. (1)	Subventions (2)		Besoin de Financement (1 – 2) T.T.C.
				organismes	montant	

PERISCOLAIRE (Cour et préau...) – utilisation 1/3 du temps

Salle de motricité Cour + préau Couloirs de circulation				FDAIC	30 000	
				CAF	103 120	
				Contrat Régional 20% Module 2 « service à la population »	44 420	
Sanitaires				Contrat Régional 10 % Module 4 « performance énergétique »	22 332	
TOTAL	223 322	43 771	267 093		199 862	67 231 €

AMENAGEMENTS IMMEDIATS

Abords immédiats : noue paysagère (gestion eaux pluviales) et parvis				FDAIC	25 000	
				DGE 20 %	25 823	
				Contrat Régional 25 % Module 5 « Qualité des paysages»	32 279	
					83 102	
	129 114	25 306	154 420			71 318 €
TOTAL CONTRAT REGIONAL					54 611 €	

Mme Maria Gaschet demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour une aide régionale au titre du Contrat de Pays Chartrain d'un montant minimum de 22 332 €+ 32 279 €soit **54 611 €**

Le montant de ces travaux sera inscrit au budget 2010.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (14 voix pour)**, **AUTORISE** M. le Maire à **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Régional pour une aide régionale au titre du Contrat de Pays Chartrain d'un montant minimum de 22 332 €+ 32 279 €soit **54 611 €**

7. CONVENTION AVEC LE CABINET LANDOT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ACHAT DE LA PARCELLE DE M. TIRLOY(CF. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2009)

La convention d'assistance juridique est passée entre la commune de Saint-Martin-de-Nigelles, représentée par son Maire en exercice, et la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (Selarl) d'avocats Eric Landot et associés, représentée par son gérant, Eric Landot, avocats au barreau de Paris, 13 rue du 4 septembre 75002 (Paris).

La commune confie à la Selarl une mission d'assistance juridique pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à M. Tirloy : rédaction de toute consultation juridique ; participation à toute réunion ; assistance téléphonique ; rédaction de conventions ; représentation devant les juridictions en cas de contentieux.

Le présent contrat est conclu avec un maximum de 19 900 € hors taxes sur les trois années de son exercice à compter de son entrée en vigueur.

Il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (14 voix pour)**, **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention

8. ACHAT DE TERRAINS SUR LES COMMUNES DE VILLIERS-LE-MORHIER ET SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

Mme Pascale Germain informe le Conseil municipal qu'au cours de sa séance publique du 3 juillet 2009, le Conseil municipal a pris la délibération 09/07-67 concernant l'achat de terrains sur les communes de Villiers-le-Morhier et de Saint-Martin-de-Nigelles.

Après le positionnement des piquets et avant le bornage par le géomètre est apparu un problème de largeur d'accès aux parcelles arrières appartenant toujours à M. Morineau.

Afin de redonner de la largeur à cet accès, la commune n'achète plus que 1 886m² au lieu de 2 140 m² sur l'ensemble des parcelles B146 et B151 appartenant à M. Bertrand Petit. Le prix proposé est de 6 300 €/hectare, soit le même prix que celui qui avait été proposé à M. Morineau pour ces mêmes parcelles qui devaient être échangées avec la ZD21, les modalités de cet échange ayant évoluées entre les 2 propriétaires. La délibération n°09/07-67 doit donc être annulée et remplacée par la délibération suivante :

Mme Pascale Germain informe le Conseil municipal qu'en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration, à proximité de celle existante actuellement et du déplacement du local des services techniques, il convient d'acheter des terrains sur la commune de Villiers-le-Morhier. De plus, jusqu'à présent, nous traversons des terrains appartenant à M. Morineau sur notre commune pour emmener les eaux résiduelles après traitement dans notre station d'épuration, vers le milieu naturel (la Drouette).

De manière à régulariser cette situation, nous envisageons d'acquérir les 2 parcelles concernées (D1 et D2) sur la commune de Saint-Martin-de-Nigelles.

Pour l'ensemble de ces acquisitions, nous avons sollicité l'avis des domaines et rencontré les différents propriétaires à plusieurs reprises, afin de négocier le choix des parcelles concernées et leur montant.

C'est donc sur proposition de la commission Urbanisme que nous envisageons les acquisitions suivantes aux prix de :

6 000 €/ha pour M. Petit Jean-Claude

6 300 €/ha pour M. Morineau Jean-Louis et M. Petit Bertrand.

a) Commune de Saint-Martin-de-Nigelles :

Parcelles n° D1 et D2 sises aux Osiers appartenant à M. Morineau Jean-Louis d'une surface de 1 005 m², valeur estimative du domaine : 603 € le montant proposé est de : 633.15 €

b) Commune de Villiers-le-Morhier :

1. Parcelles n° B142 sise au Prés du Partage appartenant à M. Petit Jean-Claude d'une surface de 2 642 m² boisée dont le propriétaire pourra récupérer le bois coupé par ses soins.

La valeur estimative du domaine : 1 585.00 €

Le montant proposé est de : 1 585.20 €

2. Parcelles n° B139-140-141-143-144-145et 147 sises aux Prés du Partage appartenant à M. Morineau Jean-Louis d'une surface totale de : 11 155 m²

La valeur estimative du domaine est de : 6 186.00 €

Le montant proposé est de : 7 027.65 €

3. Parcelles n°B146 d'une surface de 1 430 m² et B151 partiellement pour une surface de 456 m² sise au Prés du Partage appartenant à M. Petit Bertrand soit une superficie totale de 1 886 m². La valeur estimative du domaine est de : 810 € le montant proposé est de : 1 188.18 €

L'ensemble de ces acquisitions projetées sur Saint-Martin-de-Nigelles et sur Villiers-le-Morhier représente pour :

- M. Morineau Jean-Louis : une surface totale de 12 160 m² pour un montant de 7 660.80 €
- M. Petit Jean-Claude : une surface totale de 2 642 m² pour un montant de 1 585.20 €
- M. Petit Bertrand : une surface totale de 1 886 m² pour un montant de 1 188.18 €

L'ensemble représente pour la commune une superficie de : 16 688 m² pour un montant de 10 434.18 € La partie située en zone ND représente environ 4 400 m², les frais de bornage et les documents d'arpentage seront à la charge de la commune.

Le montant total de ces acquisitions sera prévu au budget d'assainissement 2010.

Mme Pascale Germain demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à :

- Acquérir pour la commune les parcelles énumérées ci-dessus, pour les montants indiqués ;
- Signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents (14 voix pour), AUTORISE M. le Maire à :**

- Acquérir pour la commune les parcelles énumérées ci-dessus, pour les montants indiqués ;
- Signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

9. CONVENTION ATESAT

En absence de M. René Petit, M. le Maire expose au Conseil municipal ce qui suit :

VU l'article 1 - III de la loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la VOIRIE, de l'AMENAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'État (ATESAT).

VU le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002.

VU l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique paru au J.O. du 31 décembre 2002,

En application des critères d'éligibilité définis par la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 et le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002, la commune de SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES a été déclarée éligible à l'ATESAT par l'arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2009.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'État (Direction Départementale des Territoires) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant la mission d'assistance suivante :

1 Missions de base

Compte tenu de notre population de 1617 habitants (*), l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2010 (hors revalorisation suivant index ingénierie) à : trois cent soixante-trois euros trente-trois centimes (363,33 €). (*) *population DGF*

M. Le Maire précise également que cette convention valable pour 2010 à compter du 1^{er} janvier pourra être reconduite tacitement pour les années 2011 et 2012. Elle peut être résiliée par la collectivité ou l'État moyennant un préavis de six mois.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (14 voix pour)**, **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention avec l'État (Direction Départementale des Territoires) afin de pouvoir bénéficier de l'assistance technique fournie par les services de l'Etat (ATESAT).

10. CONVENTIONS CAF

Mme Maria Gaschet informe le Conseil municipal que dans le cadre de la construction de locaux périscolaires et d'une salle multi-activités, la CAF nous a accordé deux subventions :

- locaux périscolaires : 132 000 €;
- salle multi-activités : 55 356 €

Afin de formaliser nos engagements respectifs, il convient d'autoriser M. le Maire à parapher et signer une convention pour chacune des subventions accordées.

Les dites conventions ont pour objet de :

- définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de l'aide à l'investissement,
- de prendre en compte les besoins des usagers ;
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre ;
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Mme Maria Gaschet demande au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à parapher et signer les deux conventions d'aide à l'investissement.

En l'absence d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale, **Entendu** l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents (14 voix pour)**, **AUTORISE** M. le Maire à parapher et signer les deux conventions d'aide à l'investissement.

11. EMPLACEMENT DE L'ANTENNE BLR

Lors de sa séance en date du 27 août 2009, le Conseil municipal a approuvé, entre autres, la modification des statuts de la CCVD en ces termes afin de transférer la compétence suivante : *« l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et fournitures de services de communications électroniques, dans les conditions fixées par l'article L1425-1 du CGCT dans l'objectif d'optimiser la couverture du territoire communautaire en termes de technologies de l'information et de la communication. Les actions développées dans ce cadre s'appuient sur les technologies adaptées à la diversité des situations rencontrées sur le territoire considéré. »*

Un article est paru dans le dernier « Val Drouette Info » présentant toutes les caractéristiques de ce type d'installation.

Dans ce contexte, sur le fondement des dispositions combinées des articles L. 2121-13 et L. 2122-21 du CGCT, lesquelles prévoient respectivement que tout élu doit être informé des affaires de la commune et que le maire est chargé de l'administration des biens communaux sous le contrôle du Conseil municipal, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de résorber les zones blanches sur le territoire communautaire, lesquelles se limitent notamment à la présence de 54 lignes sur le territoire de Saint-Martin-de-Nigelles, la Communauté de communes du Val Drouette (CCVD) a passé un contrat avec la société REG.I.E.S pour la mise en place par cette dernière de boucles locales radio (B.L.R) sur les communes concernées.

Sur le territoire de la commune Saint-Martin-de-Nigelles, des essais ont été réalisés afin de définir un emplacement pour implanter une antenne discrète permettant le déploiement des boucles locales de radio.

Cette étude a permis de localiser les parcelles du domaine public communal offrant la meilleure couverture du territoire envisageable.

Plusieurs réunions organisées avec les représentants de la société REG.I.E.S. ont d'ores et déjà permis de répondre aux questions des élus et d'évoquer la faisabilité du projet.

La commission urbanisme communale a validé l'emplacement proposé à la suite des essais pour implanter l'antenne nécessaire à la réalisation des boucles locales radio.

Le riverain de cet emplacement a été contacté afin que le projet d'implantation de l'antenne lui soit exposé. Il n'a émis aucune réserve sur ce projet.

Désormais, une convention doit être signée entre la société REG.I.E.S, la CCVD et la commune afin de définir les modalités d'occupation de la parcelle par cette société dans le cadre de l'exercice par la CCVD de ses compétences.

Dès réception de ce projet de convention, le Conseil municipal sera informé de son contenu et sera invité à délibérer sur ce dernier afin d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat.

Pour le moment, il n'y a pas d'observation et de question, en complément de celles abordées en commission générale.

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire tient à féliciter les employés communaux pour leur conscience professionnelle au cours de ces journées d'intempéries exceptionnelles. Il remercie également les agriculteurs de la commune et Eric Hayes qui ont apporté leur aide efficace pour améliorer la circulation et la sécurité sur les routes de notre commune. Plusieurs Nigellois nous ont fait part de leur satisfaction pour les actions menées lors des épisodes neigeux, à l'occasion desquels nos employés communaux ont répandu 15 tonnes de sel et 3 tonnes de sable sur la commune.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'hier, accompagné des gendarmes, il s'est rendu aux Grands Coudray et à la Vallée Grosse pour remettre en mains propres les constats d'huissier. Il devra retourner à la Vallée Grosse puisque les deux personnes étaient absentes.

Mme Pascale Germain informe le Conseil municipal que les parents d'élèves sont ravis du système d'alerte par SMS mis en place par la mairie pendant ces périodes hivernales.

M. Jacques Dugué informe le Conseil municipal que pendant cet épisode neigeux, nous avons mis en place un système d'information par publipostage de SMS dont le but est de prévenir rapidement les parents dans le cas de suppression de transport et/ou de restauration scolaire ainsi que de tout autre service proposé par la municipalité.

Pour que ce service soit le plus efficace possible, il est important que les parents d'élèves nous communiquent leurs numéros de portable et éventuellement celui de leurs ados. Cette information est complétée par un affichage dans les abris voyageurs.

Nous remercions les parents d'élèves pour leur compréhension.

Nous remercions également Catherine Comte, Catherine Soulard, Jérôme Lesieur du Périscolaire ainsi que notre personnel scolaire qui malgré les difficultés climatiques ont toujours été présents même dans la période la plus critique.

Mme Nicole Tallet informe le Conseil municipal, que certains administrés de la commune demandent des aménagements du cimetière afin d'y créer un jardin de souvenir. Une réflexion globale doit être menée sur l'aménagement du cimetière, avec la prise en compte des nouveaux terrains acquis par la commune.

M. Patrick Gallais nous informe que les plantations prévues au parking de l'Arsenal sont reportées à une date ultérieure en raison des intempéries.

Mme Catherine Dusser

Suite à l'épisode neigeux du jeudi 7 janvier, les services de la préfecture ont interdit la circulation des poids lourds en Eure-et-Loir jusqu'au dimanche 10 janvier à 17h. Il n'y a donc pas eu de collecte sélective vendredi matin sur Saint-Martin et il n'y aura pas de rattrapage. Les camions bennes du SIRMATCOM qui circulent depuis lundi 11 janvier ont pour consigne d'emprunter uniquement les voies praticables. Dans l'attente de nouvelles décisions préfectorales, les citoyens sont invités à sortir leurs poubelles aux dates habituelles.

M. Michel Molière

Afin de faciliter l'accès aux citernes, le syndicat des eaux déplace chaque année plusieurs compteurs d'eau installés à l'intérieur des maisons. Une trentaine de foyers en bénéficieront cette année.

M. Jacques Elias

Lors de la récente réunion du C.L.A.D., les usagers du TER ont encore manifesté leur mécontentement suite aux nombreux incidents récurrents sur notre ligne SNCF : voitures en nombre insuffisant, impossibilité de se réchauffer dans la gare fermée pendant les grands froids, retards... Le personnel SNCF prend note de ces remarques et précise qu'un accident avec un sanglier à Gazeran a provoqué les perturbations signalées mardi 12 janvier.

Mme Maria Gaschet

Les 60 places de cinémas et 40 entrées pour la patinoire ont eu beaucoup de succès auprès de nos ados et elles sont toutes parties très rapidement !

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

M. Roger BOYER

Mme Catherine DUSSER